

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017

Sur convocation de Monsieur le Maire de la Commune de Saint-Remèze en date du 4 avril 2017,

l'an deux mille dix-sept et le dix du mois d'avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de Saint-Remèze s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie de Saint-Remèze sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, se prononcer sur les Dossiers ci-dessous énoncés :

Etaient présents : Charlotte BAUSSARD, Evelyne BERNARD, Gérard BERNARDIN, Didier BOULLE, Claude CHARMASSON, Cécile DUMARCHER, Nicole FLORES, Frédéric HAON, Nadège ISSARTEL, Pierre LASCOMBE, Alain MEYCELLE, Michel RAIMBAULT, Marie-Claire SIMONET.

Procuration de Charles CHAUVEAU à Evelyne BERNARD.

Procuration de Jean-Pierre BIZZARI à Alain MEYCELLE.

### **- Vote des taux d'imposition des taxes locales directes pour 2017,**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 établi par les services fiscaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe pour 2017 un coefficient de variation proportionnelle des 3 taxes de 1,020002.

Le produit attendu pour 201 est : 185 673 €.

Les taux des différentes taxes pour 2017 sont :

- Taxe d'habitation : 7.88 %
- Taxe foncière (bâti) : 10.04 %
- Taxe foncière (non bâti) : 69.24 %

### **- Vote des comptes administratifs 2016 et des délibérations d'affectation des résultats. - Approbation des comptes de gestion 2016 du budget communal, des budgets annexes et du budget "distribution eau potable".**

Monsieur Alain MEYCELLE, premier Adjoint expose au Conseil Municipal les comptes de gestion 2016 des budgets :

- communal,
- "*boutique -buvette-snack* " de la grotte de la Madeleine,
- *assainissement*,
- "*distribution eau potable*".

Il informe le Conseil Municipal que les comptes administratifs sont conformes aux comptes de gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les comptes administratifs et les délibérations d'affectation des résultats et approuve les comptes de gestion pour les différents Budgets.

Les résultats de clôture seront repris aux budgets primitifs 2017

**- Vote des budgets primitifs 2017 pour le budget communal, les budgets annexes et le budget "distribution eau potable".**

	Section fonctionnement	Section investissement	Reprise du résultat 2016 au 002
<b>Budget communal</b>	1 100 658.71 €	416 133.49 €	96 369.71 €
<b>Budget assainissement</b>	41 006.28 €	52 979.87 €	9 769.28 €
<b>Budget "boutique- snack-buvette"</b>	156 787.64 €	39 534.24 €	16 787.64 €
<b>Budget "distribution eau potable"</b>	76 575.23 €	88 712. 90€	30 683.23 €

**- Tarif du repas enfant de la cantine scolaire.**

Le Maire propose au Conseil Municipal une augmentation des tarifs de la cantine scolaire.

Le prix du repas enfant est de 2.30 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le prix à 2.35 € à compter du 1er septembre 2017, soit une augmentation de 2.17%.

**- Tarif du repas cantine pour les adultes.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer un prix pour les repas de la cantine livré aux adultes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le prix à :3.60 € à compter du 1er septembre 2017

**- Approbation d'un avenant au contrat d'assurances VILLASSUR**

Le Maire présente au Conseil Municipal les modifications apportées au contrat "Groupama VILLASSUR en date du 03/03/2017.

L'extension d'activité "buvette-boutique-snack" à la Grotte de la Madeleine nécessite une actualisation des contrats d'assurances.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal approuve les clauses du nouveau contrat annexé à la présente délibération.

**- Demande de subvention auprès du Département de l'Ardèche pour l'organisation de l'Ardéchoise 2017.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Département pour l'organisation de l'Ardéchoise 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition

**- Subvention exceptionnelle 2017 à l'association " Les Chênes Verts".**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention de l'association " Les Chênes Verts" pour l'organisation de l' Ardéchoise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide du versement d'une subvention exceptionnelle de 900 € pour l'organisation de cette festivité.

**- Approbation de la convention avec le Syndicat Mixte Musique et Danse de l'Ardèche "intervention musicale en milieu scolaire", année scolaire 2017-2018.**

Le Maire présente le projet de convention "**intervention musicale en milieu scolaire,**" **année scolaire 2017-2018** entre la Commune de Saint-Remèze et le **Syndicat Mixte Musique et Danse de l'Ardèche**

- Pour l'année scolaire **2017-2018**, le cycle d'éveil musical comprendra, pour chaque classe, un forfait de 15 séances qui s'étaleront de septembre 2017 à juillet 2018, à raison d'une séance tous les 15 jours environ.

- Les deux classes primaires bénéficieront de cet enseignement.

- Le coût global de la prestation est de :  $597 \text{ €} \times 2 = 1194 \text{ €}$

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette prestation et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

**- Adhésion au CAUE de l'Ardèche**

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au CAUE de l'Ardèche.

Le conseil Municipal a délibéré pour tous les dossiers ci-dessus évoqués à l'unanimité des membres présents.

Votants : 15 pour : 15 contre: 0 Abstentions: 0

